ADMINISTRATION COMMUNALE DE MAMER

PLAN D'ACTIONS DE LA CHARTE EUROPÉENNE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE



Plan d'action

tel qu'il a été élaboré par
la Commission d'Égalité des Chances
entre femmes & hommes
et approuvé le vendredi 11 mai 2015
par le conseil communal
de la commune de Mamer

Table des matières

Table des matières	2
Introduction	3
La charte européenne signée	8
La délibération du conseil communal du 11.05.2015	9
La représentation politique	10
Participation à la vie politique et civique	12
Contrer les stéréotypes et Analyse sexuée	15
Le rôle de l'employeur	17
L'éducation et la formation continue	20
La santé et les soins et services sociaux	22
La garde des enfants	25
Sécurité et sûreté et la violence sexuée	27

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et le Plan d'action communal pour l'égalité des femmes et des hommes de la commune de Mamer

Le contexte

La Charte

En 2005 fut lancé le projet « La ville pour l'égalité » par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE), la Fédération des associations nationales de collectivités territoriales, dont le SYVICOL (Syndicats des Villes et Communes Luxembourgeoises) est membre, et ceci avec le soutien de la Commission européenne. Le projet a fait naître l'idée d'élaborer une Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette Charte a été créée par les élu-e-s et expert-e-s de plus d'une trentaine de pays. Le but du contenu de cette Charte est de proposer un programme pour une politique communale d'égalité des femmes et des hommes.

En 2009, le 14.08, la commune de Mamer a signé officiellement cette charte européenne en présence de nombreux/nombreuses représentant-e-s politiques communaux et nationaux. La charte n'est pas juridiquement contraignante, mais sa signature exige un engagement politique et moral de la part des autorités communales. Avec sa signature, la commune s'engage à respecter ces valeurs de la charte et à cette fin décide à établir un plan d'action communal.

Le Plan d'action

En 2011, le 12.12, le conseil communal a chargé la commission de l'Egalité des chances de procéder à la mise en œuvre du plan d'action de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de Mamer. Le développement de ce plan d'action nécessite un travail commun et engageant des membres de la commission de l'Egalité des chances, d'abord sous la présidence de Mme Marie France Berger – Modert et actuellement sous celle de Mme Marcelle Jemming. Les membres de la commission sont des femmes et hommes engagé-e-s dans la vie communale. Leurs divers autres engagements politiques, privés et professionnels ont sans doute prolongé le processus de l'élaboration du plan d'action. Nous, les membres de la commission, sont aujourd'hui d'autant plus fiers de vous présenter ce projet très ambitieux qui est le résultat d'une forte motivation et détermination nécessaire afin de réaliser un tel projet d'une commune égalitaire.

En principe, toutes les dispositions et valeurs de la Charte doivent être transposées. Sachant qu'il est difficile qu'une commune puisse réaliser toutes les actions prévues d'un seul coup, nous voulons définir avec ce plan d'action les objectifs et priorités de la commune, les mesures qu'elle doit et veut prendre et les ressources qu'elle compte y affecter pour avancer dans l'égalité des femmes et des hommes sur son territoire.

La Charte se fonde sur six principes de bases et compte 30 articles.

Les six principes fondamentaux de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale sont les suivants:

1. L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental.

Ce droit doit être mis en œuvre par les exécutifs locaux et régionaux dans tous les domaines exigeant leurs responsabilités, ce qui inclut leur obligation d'éliminer toutes formes de discrimination, qu'elles soient directes ou indirectes.

2. Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être évités.

Les discriminations multiples et les préjugés, outre ceux concernant le sexe, fondés sur la race, la couleur, les origines ethniques et sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou le statut économico-social doivent être évités afin de traiter de l'égalité les femmes et les hommes.

3. La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique

Le droit à l'égalité des femmes et des hommes requiert que les autorités locales et régionales prennent toutes les mesures et adoptent toutes les stratégies appropriées pour promouvoir une représentation et une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la prise de décision.

4. L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes

Les autorités locales et régionales doivent promouvoir l'élimination des stéréotypes et des obstacles sur lesquels se fondent les inégalités du statut et de la condition des femmes et qui conduisent à l'évaluation inégale des rôles des femmes et des hommes en matière politique, économique, sociale et culturelle.

5. Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

La dimension du genre doit être prise en compte dans l'élaboration des politiques, des méthodes et des instruments qui affectent la vie quotidienne de la population locale. Cette dimension se mesure à l'aide des techniques de l'intégration du genre dans toutes les politiques et la prise en considération du genre dans l'élaboration et l'analyse de budgets. A cette fin, l'expérience de la vie locale des femmes, y comprises leurs conditions d'existence et de travail, doivent être analysées et prises en compte.

Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes

Les exécutifs locaux et régionaux doivent élaborer des plans d'action et des programmes et veiller à leur mise en œuvre avec les moyens et les ressources, tant financiers qu'humains nécessaires.

Le plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer

Le plan d'action énumère un certain nombre d'actions en relation avec une sélection d'articles de la charte. Ce plan est destiné à fournir un aperçu global de la politique communale de Mamer en matière d'égalité entre femmes et hommes.

- Il reprend, d'un côté, des mesures déjà en place qui sont à continuer et à fortifier. Ceci implique la consolidation des efforts entrepris jusqu'à présent.
- D'un autre côté, il reprend des mesures récentes qui viennent d'être implantées et celles projetées pour les années à venir tout en stimulant les efforts à prendre.
- Le plan d'action permet de rendre la politique communale concernant l'égalité entre les femmes et les hommes plus visible dans sa globalité. Les progrès peuvent et doivent être mesurés.
- Par le biais du plan d'action, la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sera intégrée d'une manière transversale dans les différents domaines politiques de la commune.

Un pacte et un plan communal jeunesse intégrant l'égalité des chances entre filles et garçons et entre femmes et hommes non-luxembourgeois-es devraient suivre. Les objectifs de ces déclarations d'intentions devraient viser une approche concertée communale :

- favorisant la mise en œuvre concertée d'actions en vue d'une meilleure intégration de personnes immigrées et des jeunes,
- encourageant l'administration communale et les structures locales à s'engager dans des projets participatifs,
- aidant et accompagnant les services communaux et les structures locales intéressés dans la réalisation des actions interculturelles,
- soutenant la sensibilité permanente aux problèmes d'intégration des habitants non-luxembourgeois.

Le plan d'action englobe les mesures en cours et les mesures projetées en matière de politique sociale et en faveur de l'inclusion sociale et professionnelle des personnes défavorisées. Il prend également en compte les mesures entamées et projetées en faveur des personnes à mobilité réduite ou des personnes à besoins spéciaux.

Le plan d'action est proposé pour une durée de quatre ans.

Les responsables politiques et administratifs assurent la mise en œuvre des actions et mesures proposées par la charte sur le terrain communal. L'égalité entre femmes et hommes est de la responsabilité prioritaire politique et administrative de tous les acteurs et actrices impliqués.

La commission à l'égalité des chances entre femmes et hommes de la commune de Mamer recommande fortement aux responsables politiques de créer un « service à l'égalité des chances ». Ce service sera chargé de la coordination des actions prioritaires y afférentes et définies dans le présent plan d'action pour l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale. Les activités communales et locales de la commune de Mamer prévues par un pacte d'intégration ou un plan Jeunesse éventuel pourraient être également coordonnées par le « service à l'égalité des chances » de la commune.

Concernant ce plan d'action, un rapport d'évaluation sera établi après quatre ans, soit par le « service à l'égalité des chances » créé, soit par la commission à l'égalité de chances. Le rapport sera présenté aux responsables politiques et servira de base de discussion et de réflexion afin d'établir un autre plan d'action suivant toujours visant une politique d'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de Mamer.

LA CHARTE EUROPÉENNE
POUR L'EGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

Une Charte invitant les collectivités territoriales à utiliser leurs pouvoirs et leurs partenariats
en faveur d'une meilleure égalité pour toutes et tous

Je soussigné(e) ..... GILLES HENRI ROTH .....

en ma qualité de..... BOURGMESTRE DE LA COMMUNE DE MAMER .....

confirme que la collectivité susmentionnée s'engage formellement à adhérer à la Charte européenne pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans la Vie Locale, et à se conformer à ses dispositions, et que je suis dûment mandaté(e) pour agir ici en son nom.

Signature .....

Date..... 14 mars 2009 .....

Je ferai parvenir une copie dûment complétée et signée de ce formulaire au Conseil des Communes et Régions d'Europe, initiateur de la Charte, à l'adresse suivante :

CCRE
CEMR

Le Secrétaire Général
Conseil des Communes et Régions d'Europe
15 rue de Richelieu
F-75001 Paris - France

Référence: 2015058-063

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MAMER
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du	Date de la convocation	Date de l'annonce publique
11/05/2015	04/05/2015	04/05/2015

Présents	**Roger Negri, échevin et président** **Luc Feller, échevin** **Edmée Besch-Glangé, Jean Beissel, Jean Bissen, Ed Buchette, Jean-Marie Kerschenmeyer, Romain Rosenfeld, Marcel Schmit, Roland Trausch et Jemp Weydert, conseillers** **Guy Giesener, secrétaire communal**
Absent(s)	**Gilles Roth, bourgmestre et Nancy Brosius, conseillère – excusés**

Point de l'ordre du jour		n°c.
9	**Approbation du Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer**	**063**

Le conseil communal,

Vu sa délibération du 19/01/2009 portant adhésion à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;
Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale initiée par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE);
Vu le projet du Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer élaboré par la Commission communale d'Egalité des Chances entre Femmes & Hommes ;
Vu la loi communale modifiée du 13/12/1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

unanimement

approuve le Plan d'actions de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale de la commune de Mamer.

Ainsi délibéré à Mamer, date qu'en tête (suivent les signatures)
Pour expédition conforme
Mamer, le 28/05/2015.
Le secrétaire, **Le bourgmestre,**

La représentation politique (Article 2)

La commune s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour défendre et soutenir activement une représentation équilibrée femmes et hommes dans la prise de décision politique.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Avoir une représentation équilibrée F/H dans tous les organismes communaux décisionnels et consultatifs.	Dresser régulièrement un état des lieux de la population F/H par classes d'âges, nationalités, représentée dans les organes politiques (syndicats, services sociaux, commissions)	Collège échevinal/ Administration communale : Service de la population	Commission à l'égalité des chances F/ H Service à l'égalité SIGI	Action continue	Nouvelle	Base de données/ pas très importants	Données ventilées par sexe et par âge
Avoir une représentation équilibrée sur les listes électorales.	Encourager tous les partis politiques à se fixer publiquement des objectifs par rapport à la mise en place de listes paritaires	Collège échevinal/ Partis politiques	Commission à l'égalité des chances Déléguée à l'égalité Service à l'égalité MEGA CNFL	2014-2016	Nouvelle	Matériel de sensibilisation, affiches, articles de presse/ pas très importants	Représentation F/H après élections communales 2017

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Avoir une représentation équilibrée dans les organes décisionnels, consultatifs.	Mettre en œuvre une représentation équilibrée dans les organes décisionnels et consultatifs	Collège échevinal Partis politiques	Commission à l'égalité des chances Déléguée à l'égalité Service à l'égalité MEGA CNFL	2016	Nouvelle	Pas très importants	Représentation F/H après élections communales 2017
Soutenir femmes candidates/femmes représentantes.	Soutenir les « Actions » du MEGA et du CNFL p.ex. « Votez l'équilibre » « Mega-Power »	Collège échevinal Partis politiques	Commission à l'égalité des chances Déléguée à l'égalité Service à l'égalité MEGA CNFL	2014-2016	En cours	Pas très importants	Représentation F/H après élections
Créer un service à l'égalité des chances.	Personne responsable dans l'administration communale ou sur base d'une mission d'expertise, qui se portera garante pour promouvoir la politique à l'égalité des chances de la commune (p.ex. mise en œuvre et suivi du Plan d'Action) Enumération des priorités en matière d'égalité dans toutes les actions politiques	Collège échevinal Partis politiques	Déléguée à l'égalité Commission à l'égalité des chances	Jusqu'à 2014	Nouvelle	Importants (Frais de personnel : 1poste à 40hrs)	Création du service

Participation à la vie politique et civique (Article 3)

La commune favorise la participation des citoyens et citoyennes à la gouvernance et à la vie publique

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Avoir des données ventilées selon le genre, l'âge, la nationalité des membres actifs, bénévoles, … afin de promouvoir une intégration et une participation active. Favoriser la cohésion sociale.	Réaliser un état des lieux de la population F/H, nationalités, classes d'âge, s'engageant à titre bénévole dans la vie civile (associations, clubs, service ambulancier et sapeurs-pompiers)	Collège échevinal Administration communale Secrétariat communal	Syndicats d'initiative Clubs et Associations Service ambulancier Sapeurs-pompiers Service à l'égalité	Action continue	Nouvelle	Pas très importants	Données ventilées par sexe, âge et nationalité.
Informer, sensibiliser et encourager une participation et favoriser la cohésion sociale.	Dépliants ou/et conférences d'information sur les différents organes et représentant(e)s politiques (rôles, attributions, compétences). Organiser des plateformes de discussions et de Workshop « Zukunftswerkstatt »	Conseil communal Partis politiques	Commission à l'égalité des chances et de l'intégration Déléguée à l'égalité Service à l'égalité	2014-2016	Nouvelle	Moyens	Dépliants, nombre de participant(e)s aux conférences, taux de personnes qui s'engagent à titre bénévole.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Augmenter la représentation, promouvoir l'intégration par la participation. Encourager les citoyens et citoyennes à participer à la gestion et à la vie publique.	Sensibiliser les résidents étrangers F/H à s'inscrire sur les listes électorales : campagne « je peux voter »	Conseil communal Partis politiques	Commission de l'Intégration Associations des différentes nationalités représentées au niveau communal	Régulièrement avant des élections communales et nationales	En cours	Pas importants	Dépliants, circulaires d'information. Nombre de personnes de différentes nationalités inscrites aux listes électorales.
Augmenter la représentation, promouvoir l'intégration par la participation. Encourager les citoyens et citoyennes à participer à la gestion et à la vie publique.	Encourager les résidents étrangers F/H à s'engager dans les commissions consultatives	Conseil communal Partis politiques	Commission de l'Intégration Associations des différentes nationalités représentées au niveau communal	Action continue	En cours	Pas importants	Nombre d'étrangers dans les commissions
Augmenter la représentation et promouvoir l'apprentissage démocratique et civique. Avoir une représentation équilibrée selon le genre dans les commissions et particulièrement les groupes minoritaires.	Former et informer les commissions consultatives à l'idée de l'égalité afin de garantir une politique des chances d'accès et de participation égales (H/F, âges, handicap)	Collège échevinal et conseil communal Partis politiques Service à l'égalité	Toutes les commissions consultatives et les élu(e)s CNFL MEGA	Action continue	En cours	Pas importants	Nombre de participants aux formations

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Favoriser une intégration des familles et des enfants étrangers.	Organiser des cours de langues	Collège échevinal et conseil communal Partis politiques	Commission de l'intégration Moien a.s.b.l. CNL CLAE	Action continue	En cours	Moyens	Nombre d'inscriptions et de certificats de participation
Favoriser l'intégration et la cohésion sociale.	Fête des voisins, Fête des nations	Collège échevinal et conseil communal Service à l'égalité	Commission de l'intégration Associations paroissiales	Action continue	En cours	Pas importants	Nombre de participants
Favoriser l'intégration et la cohésion sociale.	Conférence au sujet de la cohésion sociale, de l'intégration et de la double nationalité	Collège échevinal et conseil communal	Commissions de l'intégration, de la famille et de l'égalité des chances	Action continue	En cours	Pas importants	Participants à la conférence. Taux de demandes pour la double nationalité. Nombre de personnes inscrites sur les listes électorales.
Favoriser l'intégration et la cohésion sociale.	Informer régulièrement sur les nouvelles lois de l'immigration	Collège échevinal et conseil communal	Commissions de l'intégration, de la famille et de l'égalité des chances	Action continue	En cours	Pas importants	Idem
Favoriser l'intégration des résidents étrangers.	Mettre en place un pacte pour l'intégration	Collège échevinal et conseil communal	Commissions de l'intégration, de la famille et de l'égalité des chances Service à l'égalité	2016		Importants Frais de personnel	Le pacte en vigueur

Contrer les stéréotypes (Article 6)et Analyse sexuée (Article 9)

Article 6. La commune s'engage à lutter contre et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, utilisation d'expressions verbales et d'images fondés sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.
Article 9. La commune soumet ses politiques, procédures, pratiques et modèles à une analyse sexuée, en ventilant par sexe les données dont elle dispose et en analysant l'impact des politiques sur les sexes.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Avoir une communication interne et externe conforme à l'engagement de la commune en ce qui concerne la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.	Faire une analyse et une adaptation du matériel d'information et de communication de la commune afin de garantir une représentation sans préjudices des femmes et des hommes	Collège échevinal	Déléguée à l'égalité Commission à l'égalité	Tout de suite après les élections (programme politique de la nouvelle coalition)	Nouvelle	Moyens	Le programme politique, matériel de communication adapté
	Soumettre les formulaires, les fiches administratives et envois officiels de la commune à une analyse critique sous la perspective de l'égalité entre femmes et hommes	Conseil communal Collège échevinal Service à l'égalité	Déléguée à l'égalité Service à l'égalité	Action continue	Nouvelle	Pas importants	Formulaires, correspondances et fiches administratives en accord avec les aspects du genre

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Lutter contre les préjugés d'expressions verbales et écrites sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.	Organiser un workshop en vue du développement d'un guide de communication: former le/la responsable administratif/ve des différents services communaux	Conseil communal Collège échevinal Service à l'égalité	Déléguée à l'égalité Service à l'égalité	Action de formation continue pour chaque responsable de service	Nouvelle	Moyens	Communication interne et externe sensible au genre
Intégrer la dimension de l'égalité dans toutes les réflexions, projets et travaux de toutes les commissions consultatives, les syndicats.	Soutenir une prise de décision orientée vers les différents besoins des femmes et des hommes, des personnes âgées et personnes aux besoins spécifiques	Collège échevinal Service à l'égalité	Commissions consultatives Experts en matière des droits de l'homme et de l'égalité	Action continue	Nouvelle	Moyens	Directives du conseil communal. Programme politique. Projets. Création service égalité

Le rôle de l'employeur (Article 11)
La commune intègre le droit à l'égalité des hommes et des femmes dans sa politique du personnel.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Représentation équilibrée F/H par rapport aux statuts professionnels et par rapport aux différents services.	Dresser un état des lieux : répartition F/H dans l'administration et les services de la commune (et de leurs statuts respectifs)	Collège échevinal Service du personnel	Service à l'égalité	Action continue	Nouvelle	Pas importants	Données ventilées par sexe et par statut
Représentation équilibrée F/H par rapport aux statuts professionnels et par rapport aux différents services.	Définir des mesures à prendre afin de promouvoir l'égalité professionnelle entre F/H à l'intérieur de l'administration communale	Collège échevinal Service du personnel Représentation syndicale Service à l'égalité	Service à l'égalité Service du personnel Représentation syndicale	Fin 2014	Nouvelle	Pas importants	Mise en œuvre d'une ligne directrice pour les embauches futures
Représentation équilibrée F/H par rapport aux statuts professionnels et par rapport aux différents services.	Développer une ligne directrice interne afin de procéder à l'embauche à compétences égales du candidat du sexe sous-représenté	Collège échevinal Service du personnel Représentation syndicale Service à l'égalité	Service à l'égalité Service du personnel Représentation syndicale	Fin 2014	Nouvelle	Pas importants	Représentation équilibrée des deux sexes dans les différents services et statuts professionnels

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Assurer l'engagement des deux sexes dans tous les services communaux.	Assurer les infrastructures communales adaptés pour les 2 sexes (douches, vestiaires) Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'obstacles infrastructurels au recrutement de l'un ou de l'autre sexe	Collège échevinal	Syndicat Déléguée à l'égalité Service à l'égalité	Dès 2014	En cours	Moyens	Infrastructures assurées
Sensibilisation et amélioration de la communication interne et externe. Impliquer le personnel communal dans la politique communale à l'égalité des F/H.	Formation du personnel communal sur la gestion des différences. Formation gender mainstreaming (Top Down) Workshops	Collège échevinal Service du personnel	Service à l'égalité INAP MEGA CNFL	Fin 2016	Nouvelle	Moyens	Formation des membres du personnel. Réalisation d'une formation pour les différents services. Intégration de l'aspect de l'égalité
Service au client: bonne organisation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Augmentation de la motivation au travail.	Introduire l'horaire mobile (afin de satisfaire les besoins des citoyens et du personnel)	Collège échevinal	Service du personnel Service à l'égalité Représentation syndicale	2013-2017	En cours	Moyens	horaire mobile en vue d'un « Biergerzenter»

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Valoriser le travail familial et éducatif. Soutenir le personnel communal dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.	Encourager les pères de famille à prendre le congé parental et accorder les demandes du personnel au congé pour travail à mi-temps voir à temps partiel dans le cadre des possibilités légales	Collège échevinal Déléguée à l'égalité	Service du personnel Représentation syndicale	action continue	Nouvelle	Moyens	Taux élevé de pères profitant de la vie familiale et de leurs enfants
Présence de femmes dans la représentation syndicale.	Coopérer avec les délégations syndicales pour encourager les femmes à s'engager au niveau syndical	Collège échevinal	Syndicats Déléguée à l'égalité Service à l'égalité	Jusqu'aux prochaines élections	Nouvelle	Pas importants	Nombre de femmes sur les listes. Nombre de femmes élues

L'éducation et la formation continue (Article 13)

Dans la limite de ses compétences la commune promeut l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser et former le personnel en question au thème de l'égalité et des stéréotypes afin de développer des projets éducatifs à ce sujet.	Organiser des formations gender mainstreaming du personnel des structures d'accueil subventionnées par la commune	Collège échevinal ARCUS asbl etc	Entente des Gestionnaires des Maisons Relais CID Femmes CNFL	Action continue	Nouvelle	Moyens	Nombre de formations et nombre de personnes formées
Remédier aux stéréotypes et contribuer à une éducation basée sur l'égalité et aux talents des deux sexes.	Mettre à disposition du matériel didactique visant à éliminer les stéréotypes liés à l'éducation	Collège échevinal	CID Femmes CNFL Maison Relais Ecole fondamentale	Action continue	Projets en cours	Moyens	Matériel à disposition dans les écoles, maisons relais, maisons des jeunes, bibliothèques
Remédier aux stéréotypes et contribuer à une éducation basée sur l'égalité et aux talents des deux sexes.	Organiser le projet « l'égalité des chances vue par les enfants » qui est un projet qui sensibilisera les enfants aux cultures et traditions différentes	Collège échevinal Service à l'égalité	CID Femmes CNFL Maison Relais Ecole fondamentale	Action nouvelle	Nouvelle	Moyens	Projets et actions réalisés

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Encourager femmes et hommes à s'engager dans des professions atypiques.	Promotion de stages dans des professions atypiques au sein de l'administration communale	Collège échevinal	Service du personnel Délégation Responsables des services	Action continue	Nouvelle	Pas importants	Stages réalisés
Offrir une information régulière sur les cours d'orientation et les consultations professionnelles pour femmes rentrantes et personnes à la recherche d'un emploi (Jeunes, 50+).	Cours de formation et d'orientation pour F/H qui aimeraient réintégrer le marché du travail	Collège échevinal	Rëm Schaffen RTPH NAXI Zarabina (promotion des cours dans le Geméngenbued) Office social de la région	Tacitement avant les séminaires	En cours	Pas importants	Informations publiées dans le « Geméngenbued » et séances d'informations organisées
Ouvrir aux jeunes des perspectives professionnelles dans tous les métiers possibles.	Promouvoir le « Girls and Boys Day » auprès des entreprises privées sur le territoire de la commune	Collège échevinal Service à l'égalité Secrétariat communal	CID femmes	Tacitement chaque année	En cours au niveau communal	Moyens	Stages réalisés. Nombre de jeunes et entreprises participants
Informer les jeunes sur le monde de l'emploi et de la formation continue en tenant compte des aspects du genre.	Informer et orienter les jeunes sur le monde de l'emploi et de la formation, organiser des ateliers, faire des publications.	Collège échevinal Commission de la jeunesse	Jugendhaus Mamer Acteurs travaillant dans ce domaine	Tacitement chaque année	Nouvelle	Moyens	Ateliers, actions et publications réalisées. Nombre de jeunes qui ont participé.

La santé et les soins et services sociaux (Article 14 et 15)

Article 14. La commune s'engage en faveur de la promotion de modes de vie sains, tant pour les femmes que pour les hommes.
Article 15. Dans l'intérêt de la cohésion sociale au sein de sa population, la commune s'engage à fournir des services sociaux de qualité à ses citoyens et citoyennes. Elle reconnaît que les besoins des femmes et des hommes peuvent être différents.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Avoir des indicateurs et informations concrets afin de définir le soutien nécessaire et afin de déceler d'éventuelles inégalités par rapport au genre des bénéficiaires (aides attribuées).	Analyses statistiques régulières des aides attribuées (commune - région) ventilées selon le sexe, la nationalité et les tranches d'âges	Conseil communal Service social régional et son comité de gestion	Service à l'égalité	Dès 2014	Nouvelle	Moyens	Données ventilées par sexe, âge et par raison de demande en matière d'octroi d'aides sociales
Garantir une aide sociale sous la perspective de l'égalité des femmes et des hommes.	Mettre en place un service social qui assurera une représentation équilibrée femmes / hommes dans les services	Conseil communal Service social régional et son comité de gestion	Service à l'égalité	En cours	En cours	Importants	Un service qui saura répondre aux besoins et demandes différents des femmes et des hommes. Les aides réalisées et le nombre de personnes suivies

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Garantir une aide à domicile financièrement abordable aux personnes âgées, dépendantes et malades.	Mettre en place un service efficace d'aide, de réparation, d'entretien et de soutien à domicile adapté aux revenus des ménages	Conseil communal Service social	Services comme « Geschiirkëscht »	En cours	En cours	Importants	Un service d'aide à domicile efficace
Offrir de l'aide à domicile pour personnes âgées et dépendantes.	Offrir les services : aide à domicile, Télé-assistance et repas sur roues	Office social Help Hëllef Doheem	Commissions de la famille, de l'égalité des chances Service à l'égalité	Action continue / Projets existants	En cours	Importants	Demandes et aides accordées
S'engager pour des cours d'exercices physiques gratuits. Promouvoir l'activité sportive tant pour les femmes que pour les hommes.	Organisation de cours de sports pour tous. Soutenir les associations sportives communales.	Collège échevinal Conseil communal	Commissions des sports Jugendhaus Maison Relais Club Haus am Brill	Régulièrement	En cours	Moyens	Cours de gymnastiques à coûts modérés pour personnes de tous âges et adaptés aux différents besoins femmes/hommes. Nombre de participants
Lutter contre l'abus d'alcool, le tabagisme et la toxicomanie.	Informer sur l'importance d'un mode de vie sain adapté aux différents besoins des femmes et des hommes.	Collège échevinal Conseil communal	Commissions consultatives Jugendhaus Maison Relais Club Haus am Brill	Action continue	En cours	Moyens	Conférences organisées

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Prévention et responsabilisation au niveau de la santé physique et psychique.	Idem	Collège échevinal Conseil communal	Commissions consultatives Jugendhaus Maison Relais Club Haus am Brill	Action continue	En cours	Moyens	Conférences organisées
Veiller à la qualité des repas dans les structures d'accueil.	Formations offertes aux responsables de cuisines et contrôles réguliers	Collège échevinal Conseil communal Gérant(e)s et chargé(e)s de direction de structures	Commissions consultatives Jugendhaus Maison Relais Club Haus am Brill	Action continue	En cours	Moyens	Conférences organisées, contrôle régulier de qualité et de prix
Veiller à la qualité des repas des services « repas sur roues ».	Contrôles réguliers et code de bonne conduite	Collège échevinal Conseil communal	Commissions consultatives Jugendhaus Maison Relais Club Senior	Action continue	En cours	Moyens	Conférences organisées. Contrôle régulier de qualité et de prix
Promouvoir la réinsertion professionnelle.	Offrir des cours d'information et d'orientation en faveur de la réinsertion professionnelle	Service à l'égalité des chances	Commission à l'égalité des chances Initiatives agissant dans le domaine (voir page 12)	Action continue	Nouvelle	Importants	Nombre de participant(e)s
	Soutenir des initiatives en faveur des personnes sans emploi	Service à l'égalité des chances	Commission à l'égalité des chances Initiatives agissant dans le domaine (voir page 12)	Action continue	Nouvelle	Importants	Nombre de participant(e)s
Augmenter le nombre de logements à coût modéré et logements sociaux.	Mettre en place des logements supplémentaires à coût modéré	Collège échevinal Conseil communal	Commission des bâtisses Fonds de logement SNHBM	Action continue	En cours	Importants	Nombre de logements aménagés

La Garde des Enfants Article 16)

La commune met en place des structures d'accueil pour enfants afin de permettre aux hommes et aux femmes de concilier leur vie professionnelle, publique et privée.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Garantir une participation des parents à la vie professionnelle.	Mettre en place les structures nécessaires Crèches, Maison Relais, Maison de Jeunes, Club Senior, Maison de soins	Collège échevinal Gérant(es) des structures	Chargé(e)s de direction des structures et leurs comités de gestions	Action continue	En cours	Importants/ à prévoir dans le budget	Nombre d'usagers des services
Garantir une prise en charge de qualité avec du personnel encadrant qualifié pouvant répondre aux besoins des usagers.	Veiller aux standards de qualité (encadrement, dotation, formation du personnel et infrastructures) afin de garantir un encadrement de haut niveau	Collège échevinal Gérant(es) des structures	Chargé(e)s de direction des structures de garde et de soins Expert(e)s	Action continue	Nouvelle	Importants / à prévoir dans le budget	Évaluations régulières des services, Qualification du personnel encadrant, Qualités des prestations et des infrastructures, Analyse des facteurs de stress pour le personnel encadrant les usagers et les parents

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Garantir une prise en charge de qualité avec du personnel encadrant qualifié pouvant répondre aux besoins des usagers.	Promouvoir l'intégration des enfants aux besoins spécifiques	Collège échevinal Gérant(e) des structures Chargé(e)s de direction	Conseil d'administration des maisons relais et maison(s) de jeunes Service à l'égalité	Action continue	En cours	Importants (nombre de personnel d'encadrement plus élevé)	Enfants intégrés et projets spécifiques individuels réalisés
Veiller aux besoins des enfants d'avoir des rôles modèles femmes/ hommes.	Favoriser une représentation équilibrée des deux sexes parmi le personnel des structures	Collège échevinal Gérant(e) des structures Chargé(e)s de direction	Conseil d'administration des maisons relais et maison(s) de jeunes Service à l'égalité	Action continue	En cours	Aucun	Nombre hommes /femmes encadrant
Introduire une pédagogie sensible au genre dans les Maisons Relais et le Jugendhaus.	Initier des projets pédagogiques portant sur l'égalité des femmes et des hommes	Collège échevinal, Gérant(e) des structures, Chargé(e)s de direction	Conseil d'administration des maisons relais et maison(s) de jeunes Service à l'égalité Acteurs de formations du secteur	Action continue	En cours	Moyens	Projets réalisés

Sécurité et sûreté (Article 21) et la violence sexuée (Article 22)

La commune veille à la sécurité sur son territoire et reconnaît que les besoins des femmes et des hommes peuvent différer dans le domaine.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Améliorer la sécurité dans la commune.	Evaluer les incidents sur le territoire communal et analyser les points de connexion des transports, parkings et l'éclairage public	Collège échevinal Police Grand-Ducale	Agents municipaux Garde forestier	Dès 2014 état des lieux et adaptation régulière	Action en cours	Pas d'impact financier	Le plan local de sécurité et l'évaluation régulière. Chiffres des incidents sur le territoire communal (en comparaison avec les données nationales)
Améliorer la sécurité dans la commune.	Développer un plan local de sécurité et remédier aux points évoqués dans l'analyse, répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes	Collège échevinal Police Grand-Ducale	Commissions consultatives différentes	Idem	En cours	Pas importants	Le plan local de sécurité et l'évaluation régulière. Chiffres des incidents sur le territoire (en comparaison avec les données nationales)
Sensibiliser aux besoins différents des femmes et des hommes, des personnes âgées ou moins valides au niveau de la sécurité et garantir une attitude proactive.	Sensibiliser et former les agents municipaux, les gardes forestiers, les agents de proximité de la police	Collège échevinal Service à l'égalité	CNFL Cid Femmes Commissions à l'égalité des chances Police Grand-Ducale	Dès 2014	Nouveau	Moyens	Formations réalisées.

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir l'équilibre F/H dans les services d'incendie et de secours.	Réaliser des journées d'informations et de formations « girls only » p.ex	Collège échevinal Service à l'égalité	Sapeurs-pompiers Services incendies et sauvetage	Action continue, à renforcer par des actions spéciales	En cours	Pas importants	Formations réalisées
Informer, sécuriser la population, favoriser la cohésion sociale.	Fournir une information publique dans chacune des langues principalement utilisées sur les secours disponibles et les services compétents	Collège échevinal Police Grand-Ducale	Club Haus am Brill Commissions à l'égalité des chances, de la famille et de l'intégration	Action continue	En cours	Moyens	Publications et informations réalisées
Informer, former pour identifier et pour secourir les victimes de violence domestique. Lutter ouvertement contre la violence domestique. Informer les victimes sur leurs droits et sensibiliser le grand public.	Réaliser et organiser des campagnes de sensibilisation et d'information par rapport au sujet de la violence domestique destinées aux citoyens et aux médecins-généralistes de la région ainsi que tous les autres services professionnels	Collège échevinal Police Grand-Ducale Service à l'égalité	Services pour victimes (Femmes en détresse, Planning Familial) Commission à l'égalité des chances Club Haus am Brill	Dès 2014	Nouveau	Moyens	Campagnes et projets réalisés

Objectif	Action	Responsable	Partenaire	Délai	En cours/ nouvelle	Ressources/ coûts	Indicateurs d'évaluation
Actions de prévention de la violence et du vandalisme.	Organiser des ateliers Graffiti et des projets Anti-Vandalisme	Conseil Communal	Jugendhaus Maison Relais Commissions de la jeunesse et de l'égalité des chances	Action continue	En cours	Moyens	Projets réalisés, Évaluations
Eduquer et sensibiliser les enfants et les jeunes sur le phénomène de la violence.	Initier des projets et des formations de sensibilisation	Collège échevinal Police Grand-Ducale Service à l'égalité	Jugendhaus Maison Relais Commissions de la jeunesse et de l'égalité des chances	Action continue	En cours	Moyens	Formations réalisées
Empowerment	Organiser des cours d'auto-défense pour les jeunes, les seniors et les femmes	Conseil communal Service à l'égalité	Commissions communales Responsable des cours Club Haus am Brill	Action continue	Nouvelle	Moyens	Nombre participants/tes